

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 juin 2024
N° 50

OBJET : Achat de terrain.

Date de la convocation : 17/06/2024

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 06

Nombre de votants : 11

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
François

L'an deux mil vingt-quatre, et le jeudi 20 juin, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur FENECH Carmel, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240620-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose que suite aux travaux entamés par le SDE2A pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphone au hameau de Vedolaccia, la commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle B 685 appartenant à Madame WEIMULLER pour la somme de 1 000,00 euros afin d'y installer le transformateur électrique.

Cette acquisition se fera par acte administratif signé par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de ce terrain par 11 voix POUR.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par voie dématérialisée via le site « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse suivante : <https://citoyens.telerecours.fr/>

Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240620-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT

MAIRIE

685

<Convexe>

B

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Section: ..

COGGIA-090

Echelle: 1/1526

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240620-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 5/31/2024
Signature

ANNÉE DE MAJ	2022	DEP DIR	24 0	COM	090 COCCIA	TITRES	901	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMÉRO COMMUNAL	5001-50
Propriétaire/Indivision		MERTSE		WEYMULLER/YVONNE				N°(s) r-04/04/2941 4 99 MAROC N°(s) r-19/11/1936 4 95 MAROC		
6 ALL DES ARCADES		19129 SAINT ANDRE LES VERGERS		MERTSE						
6 ALL DES ARCADES		10230 SAINT ANDRE LES VERGERS		WEYMULLER/JEAN ANTOINE						

PROPRIÉTÉS BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SEC	N°	C	N°	ADRESSE	CODE	BAT	ENT	NIV	N°	NOYVAR	S	M	AP	NAT	RC	COM	COLL	NAT	AN	FRACTION	%	TX	COEF	RC		
PLAN	PARTI	VOIRIE				RIVOLI	RIVOLI	FRONT	POINTE			TAB	REVAL	VAL	KOC	IMPOSABLE	EXO	EXO	RETI	AN	RC	EXO	EXO	OM	TEOM	HC	
					REY IMPOSABLE COM 0 EUR																						
					COM																						
					R IMP																						
					0 EUR																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS												EVALUATION												LIVRE			
AN	SECTION	N°	PLAN	N°	ADRESSE	CODE	N°	S	SUF	GR/SS	CL	NAT	CONTE	REVENU	COLL	NAT	AN	FRACTION	%	TC	RONDIER						
						RIVOLI	FRONT	TAR		GR		CULT	HA A CA	CADASTRAL	EXO	RETI	AN	RC	EXO	EXO		Rondier					
88	B	96			FRUNELLO	1107		1090A		VE	02	CHAT	7 20	0,1	C	TA	AN	0	0,1	100							
88	B	583			VIGNALE	2779		1090A		T	02		24 50	6,18	CC	TA	AN	0	6,18	100							
88	B	584			ALBA VECCHIA	B004		1090A		J	01		7 31	6,66	CC	TA	AN	0	6,66	100							
88	B	618			MONTICCHIO	B150		1090A		L	01	FRICH	65	0	CC	TA	AN	0	6,66	100							
71	B	621			MONTICCHIO	B150		1090A		L	01	FRICH	65	0	CC	TA	AN	0	6,66	100							
				001 LOT 00A/0002 0/0	B150		1090A		L	01	FRICH	21	0	C	TA	AN	0	0	100							
88	B	685			VALDIGHILO	B268		1090A		L	01	FRICH	63	0	CC	TA	AN	0	0	100							
88	B	691			VALDIGHILO	B268		1090A		T	02		63	0	CC	TA	AN	0	0	100							
88	B	694			VALDIGHILO	B268		1090A		T	02		1 60	0,08	CC	TA	AN	0	0,08	100							
88	B	694			VALDIGHILO	B268		1090A		BT	01	CHYER	2 15	0	CC	TA	AN	0	0,08	100							
88	C	140			CANELLE	B001		1090A		L	01	FRICH	2 24 00	1	CC	TA	AN	0	1	100							
88	C	210			CALICA	B194		1090A		B	02	MAQUI	2 87 38	0,35	CC	TA	AN	0	0,35	100							

Source : Direction Générale des Finances Publiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 02A-212000905-20240620-147-BE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 28/06/2024
 Pour l'autorité compétente par délégation